

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 18 juillet 2022

Date de l'annonce publique : 08/07/2022

Date de la convocation des conseillers : 08/07/2022

Mode de participation

| | | |
|--------------------------|--|----|
| Présences | JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal. | |
| Visioconférence | 0 | |
| Procuration | CARELLI, conseillère (procuration donnée à la conseillère BALLMANN). | |
| Absences | CARELLI, conseillère. | |
| Statistiques | Nombre de conseillers présents physiquement | 12 |
| | Nombre de conseillers participant par visioconférence | 0 |
| | Nombre de procurations données | 1 |
| Référence | CC.2022-07-18 - 2.11 | |
| Point de l'ordre du jour | 2.11 | |
| Objet | Compromis relatif à l'acquisition d'un terrain | |

Le conseil communal,

Vu le compromis de vente concernant l'acquisition par la Commune de Roeser sur M. Claude Kieffer de la parcelle n° 256/991, d'une contenance totale de 244,40 ares, sise section E de Crauthem au prix de 250.000,00 € ;

Considérant que cette acquisition est effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir arrondir la propriété communale ;

Considérant que pour assurer le financement de cette acquisition une augmentation du crédit de l'article 4/650/221100/99001 est proposée ultérieurement en présente séance ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le compromis du 16 juin 2022 relatif à l'acquisition d'une parcelle, sise section E de Crauthem.

Le collège échevinal est chargé de faire établir l'acte notarié y relatif, lequel devra être soumis à l'approbation du conseil et de l'autorité supérieure compétente.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 27 juillet 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

